



Dès l'enfance, les préférences et les habitudes en termes de mobilité individuelle se forment, associant souvent les différents modes de déplacements à des valeurs qui perdureront à l'âge adulte. Ce constat s'accroît à l'adolescence, période d'acquisition d'autonomie et de nouvelles responsabilités, notamment en matière de déplacements. Les collégiens devront progressivement surmonter leur dépendance à l'égard des parents et apprendre à se déplacer de manière plus autonome pour se rendre au collège par différents modes de transport, d'autant plus que la distance domicile-collège est souvent plus importante que pour l'école primaire ou maternelle. Le plan de déplacements de collège s'impose comme un outil adapté à l'amélioration des conditions d'accès à l'établissement et de déplacements des collégiens, mais aussi à la formation des citoyens éco-responsables de demain. Il s'inscrit parfaitement dans le cadre de planification locale telle qu'un plan local de déplacements ou un agenda 21 local.

1

Cadrer les étapes de la démarche

Les étapes

Le plan de déplacements de collège est une **démarche d'amélioration continue** et donc sans terme. La démarche repose sur plusieurs étapes successives :

- **initier la démarche** : par le Conseil général, une collectivité ou un groupement de collectivités, un directeur d'établissements, un groupe de collégiens (Conseil de jeunes) ;
- **réaliser un diagnostic accessibilité et mobilité** : connaître le territoire et comprendre les pratiques, les attentes et réticences des cibles, identifier les freins et leviers favorables à l'écomobilité ;
- **définir des objectifs et un plan d'actions partagés** : identifier des buts communs et définir leurs conditions de mise en œuvre ;
- **mettre en œuvre progressivement les actions** : à court, moyen, long terme ;
- **suivre, évaluer et ajuster.**

L'élaboration et la mise en œuvre du plan exigent un **calendrier pluriannuel**.

CONSEILS

Pour la réalisation du plan, de l'initiation au suivi, il est donc conseillé de s'organiser selon une programmation pluriannuelle et de concevoir un calendrier sur 18 mois au minimum (cf. Figure 1), intégrant les temps de :

- la réflexion, la préparation et la sensibilisation des principaux acteurs porteurs en amont (fin de l'année scolaire n-1)
- la mise en œuvre des actions programmées à court terme en année n (intégralité de l'année scolaire n)
- la mise en œuvre des actions programmées à plus long terme, le suivi, l'évaluation, la pérennisation et les éventuels recadrages (années n+1, n+2, etc).

En effet, l'implication et la participation des professeurs et des élèves reposent sur un calendrier prenant en compte les rythmes scolaires.

EXEMPLE DE CALENDRIER PLURI-ANNUEL

FIGURE 1

- Année scolaire 1- Avril / mai** : Préparation et concertation préalable des acteurs porteurs de projet (accord du Principal) et mobilisation des partenaires
- Année scolaire 2- septembre** : Sensibilisation de l'équipe enseignante et préparation des diagnostics – communication sur le plan de déplacements
- A partir de la mi-octobre** : Enquête de mobilité et analyse d'accessibilité
- Décembre / janvier** : Concertation/validation d'objectifs et d'un plan d'actions partagés par les acteurs
- A partir de janvier / février** : Préparation d'actions ou d'expérimentations à mettre en œuvre
- Mai / juin** : Actions, pérennisation, suivi
- Année scolaire 3 et suivantes** : Mise en œuvre de nouvelles actions, pérennisation suivi et évaluation des actions réalisées



La qualité d'accessibilité d'un nouvel établissement peut être anticipée en amont et ainsi influencer sur le choix du mode de déplacements des élèves et du personnel, en agissant sur quatre facteurs clés :

- la distance domicile-collège
- la proximité d'arrêts de bus et l'adéquation du service de transports collectifs avec les besoins des collégiens
- l'existence, la qualité et la connaissance des équipements piétonniers et cyclables
- la qualité du stationnement vélo au collège.

Ces quatre éléments doivent idéalement être pris en compte dès la planification du nouveau collège. Une partie de la méthodologie du plan de déplacements de collège, à savoir l'analyse d'accessibilité, peut être appliquée à l'emplacement du futur collège afin d'identifier d'éventuels aménagements et adaptations nécessaires à la future fonction du site.

2

Concierter les différents acteurs du plan

Le succès d'un plan de déplacements de collège, tant dans son élaboration et sa mise en œuvre que dans sa pérennisation pluriannuelle, dépend en grande partie de la concertation et de l'implication des différents

acteurs concernés par la démarche. Un cadre de concertation est à créer dès le lancement du plan avec les différents acteurs concernés.

Quels sont les acteurs du plan ?

1 ■ les porteurs de projet, qui initient et suivent la démarche de plan de déplacements. Il s'agit souvent du Conseil général ou d'un directeur d'établissement, mais ce peut être également un groupe de collégiens dans le cadre d'un projet scolaire, un maire dans le cadre d'une démarche globale d'éco-mobilité scolaire, etc.

2 ■ les partenaires, techniques et /ou financiers apportent leur expertise, leur disponibilité ou leur aide financière pour accompagner la réalisation du plan. Ces partenaires sont soit internes au collège, soit externes.

Au sein du collège : Principal(e), enseignant(e)s, élèves, Conseiller(e) principal(e) d'éducation (CPE), assistant(e) social(e), documentaliste, infirmier(e), clubs du foyer éducatif, Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), Education Nationale (représentants du rectorat de l'académie concernée, conseiller pédagogique), etc.

A l'extérieur du collège : parents, Conseil général, collectivités ou groupements de collectivités gestionnaires de voirie, Région Ile-de-France, ADEME DR IDF, Arene IDF, Autorité organisatrice de transport (STIF ou AOT de proximité), sociétés d'exploitation du réseau local de transports collectifs, associations locales, Conseil de jeunes, services de police municipale ou nationale, etc...

A quelle étape concerter ?

Ces partenaires seront à associer aux différentes phases du projet selon leur profil. Mais d'une manière générale, ils peuvent être associés à toutes les étapes du plan, en particulier les collégiens.

Au lancement, il convient d'informer l'ensemble des acteurs de l'initiative prise.

Pour réaliser le diagnostic, les collégiens, et éventuellement les parents, sont sollicités via une enquête par questionnaire, dont les résultats peuvent être approfondis par des ateliers de concertation avec les collégiens et d'autres acteurs (services de la collectivité, principal(e)...). La police municipale peut aussi contribuer au diagnostic par la mise à disposition de données sur l'accidentologie.

Quant aux objectifs et propositions d'action, ils peuvent faire l'objet d'une concertation plus ou moins importante ; ils peuvent être définis par la collectivité sur la base du diagnostic ou donner lieu à des ateliers de concertation entre les différents acteurs concernés.

La mise en œuvre et le suivi de certaines actions impliquent également un engagement fort des cibles du plan.

Par exemple, la création d'un parc à vélos fermé sera étroitement associée à son mode de gestion (surveillance, ouverture/fermeture). Un ou plusieurs collégiens peuvent être chargés de cette responsabilité.

Pour coordonner et suivre les plans de déplacements au sein d'une collectivité, il est conseillé de nommer ou recruter un conseiller en mobilité.

A défaut, la collectivité pourra s'appuyer sur les compétences de conseiller au sein d'association ou de consultant en mobilité.

Par ailleurs, elle peut s'adjoindre les services d'un prestataire pour l'élaboration même du plan (consultant en mobilité) ou pour la mise en œuvre d'actions ponctuelles (structure d'éducation à l'environnement par exemple).

Réaliser un diagnostic partagé

Réaliser un diagnostic en amont de la démarche permet d'établir un état des lieux partagé par les acteurs concernés. Il sert à caractériser les conditions d'accès au collège et les pratiques de mobilité des collégiens et à croiser les points de vue des acteurs concernés sur ces questions. Il est indispensable de restituer les résultats aux cibles concernées car la restitution contribue à la prise de conscience des mauvaises pratiques constatées, mais aussi mettre en évidence et valoriser les bonnes pratiques observées.

Le diagnostic repose essentiellement sur **3 axes d'analyse** :

- **l'accessibilité du collège** par différents modes de déplacements, afin de qualifier l'offre multimodale de transport
- **la mobilité des collégiens** pour connaître leurs habitudes et leurs attentes ainsi que les potentiels de report modal
- **les impacts environnementaux** de la mobilité constatée.



Photographe : Mobility+

Le diagnostic d'accessibilité se base aussi sur un relevé des infrastructures pour piétons et cyclistes. Ici, exemple de voie mixte piéton-cycliste desservant le collège Alain Fournier, Orléans (45)

Les analyses s'appuient sur la collecte et l'étude de différentes catégories d'informations via deux enquêtes complémentaires, une sur l'accessibilité, l'autre sur la mobilité (cf. figure 1).

OUTILS

Des outils pratiques sont à votre disposition dans la rubrique écomobilité du site Internet de l'Arene sur www.areneidf.org : modèle de questionnaire d'enquête de mobilité et points de vigilance en matière d'accessibilité.

CONSEILS

Avant d'engager ces deux enquêtes, il est conseillé de réaliser une cartographie des domiciles des collégiens (géolocalisation sur une carte du département) à partir de la liste anonyme des adresses des collégiens collectée auprès du principal(e) ou des services du Conseil général concerné.



Photographe : Mobility+

Le diagnostic d'accessibilité inclut une observation de la fréquentation des parcs à vélos.

Les résultats d'enquêtes par questionnaire peuvent être approfondis par des ateliers de concertation avec les collégiens et/ou les parents.

Une analyse croisée des différents diagnostics permettra de dégager des objectifs communs aux acteurs du projet et bâtir un plan d'actions adapté au profil de l'établissement et des cibles.

PRINCIPALES INFORMATIONS ET SOURCES DU DIAGNOSTIC

FIGURE 2

INFORMATIONS

SOURCES

Accessibilité multimodale

- Pour la marche, le vélo, les transports collectifs, la voiture et les deux-roues motorisés :
 - Cartographie de l'offre
 - Qualité de la desserte : sécurité confort
 - Qualité de connexion au réseau
 - Offre et demande de stationnement (voiture, deux roues et vélos)

- Collecte auprès des services concernés (cartes de réseaux...)
- Observations et relevés de terrain
- Concertation : entretiens des directeurs de collège, ateliers de concertation avec les collégiens ou les parents

Mobilité

- Répartition des collégiens par âge, classe et sexe
- Mode de déplacement utilisé (répartition modale)/préféré (potentiel de report modal) pour l'aller et le retour
- Temps de trajet domicile-collège
- Taux d'accompagnement
- Taux d'équipement en vélos et en deux-roues motorisés
- Taux d'abonnement aux transports collectifs
- Freins et leviers pour l'utilisation des différents modes (voiture, transports collectifs, vélo, marche)

- Enquête par questionnaire auprès des élèves (et éventuellement des parents)
- Concertation : entretiens des directeurs de collège, ateliers de concertation avec les collégiens ou les parents
- Collecte auprès des services concernés

Impacts environnementaux

- Répartition modale avec kilométrage

- Enquête par questionnaire auprès des élèves (et éventuellement des parents)
- Géo-localisation

Définir des objectifs communs

Identifier des objectifs

Le plan de déplacements de collège constitue une démarche de développement durable tant dans son mode opératoire (concertation des cibles ...) que dans ses objectifs intégrant des préoccupations globales, locales et transversales.

La définition d'objectifs consiste proposer des buts à atteindre en conciliant différentes préoccupations, relevant :

- d'enjeux de report modal directement liés au plan de déplacements et mis en évidence par le diagnostic,

- d'enjeux, locaux ou globaux, visés par la collectivité dans la cadre d'actions de planification plus large (agenda 21 local, plan local de déplacements ...),
- des attentes exprimées par les différents acteurs et cibles par questionnaire, lors d'ateliers de concertation ou d'entretiens.

Le premier exercice peut être de rassembler les différentes attentes et suggestions des différents acteurs sans tenir compte de leur ampleur, modalités de réalisation, durée... l'intérêt étant de collecter et de lister des objectifs potentiels.

Exemples d'objectifs globaux ou transversaux :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- préserver/améliorer la qualité de vie (air, bruit, qualité espace public, sécurité routière...);
- lutter contre les problèmes de santé publique : l'exercice régulier permet de prévenir de nombreuses pathologies (cardio-vasculaires, obésité, etc.) ;
- préserver l'attractivité du territoire par l'amélioration de la fluidité de trafic pour le transport de personnes et marchandises

Exemples d'objectifs généraux :

- privilégier les comportements éco-citoyens : apprendre aux jeunes à se déplacer en ville de manière sûre et autonome par des modes de déplacements alternatifs au transport motorisé individuel (voiture et deux roues motorisés), et valoriser l'utilisation et l'image de ces modes ;
- améliorer l'accessibilité de l'établissement par les modes alternatifs
- favoriser l'apprentissage des modes alternatifs

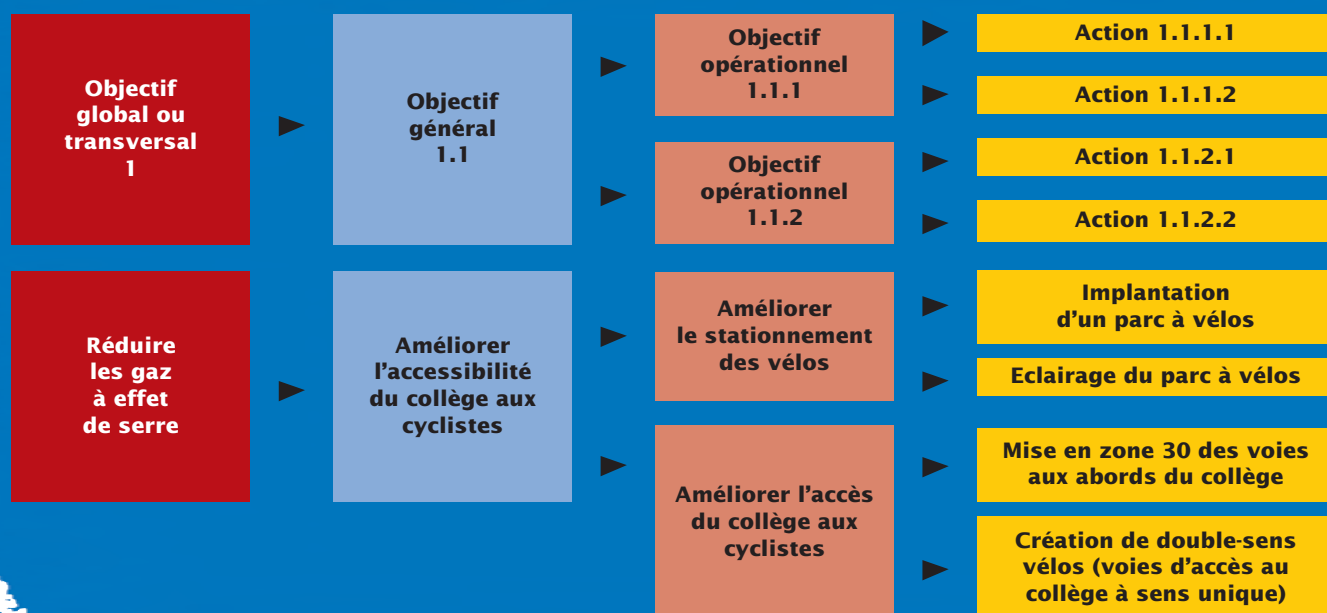
Hierarchiser les objectifs

En cohérence avec des enjeux globaux ou transversaux, les objectifs sont généralement hiérarchisés en objectif général et objectif opérationnel avant d'être traduits en actions (cf.figure 2). Un même objectif opérationnel peut répondre à plusieurs objectifs généraux.

Cette déclinaison d'objectifs est plus ou moins complexe en fonction des échelles d'objectifs considérés et de son inscription dans une démarche plus globale.

Exemples d'objectifs opérationnels :

- améliorer la sécurité des trajets à pied et à vélo,
- améliorer le stationnement pour vélos,
- améliorer la desserte en transports collectifs,
- modérer la circulation aux abords du collège,
- réduire la congestion aux heures d'entrée/sortie
- mettre en place de programmes pédagogiques sur les modes de déplacements alternatifs



Programmer, agir et suivre

Choisir des actions diversifiées

Quel que soit le mode de construction du plan d'actions (travail interne aux services, réunion publique, ateliers de concertation...), il convient d'identifier pour chaque objectif opérationnel les actions pouvant y répondre.

Le plan doit comporter des **mesures diversifiées au regard** :

- **des différents modes de déplacement** : marche à pied, vélo, transports collectifs, voiture ...
- **du délai de réalisation** : année n, année n+1 ...
- **des objectifs visés** : action incitative / contraignante
- de leur durée : ponctuelles (réalisation d'une piste cyclable), continues (gardiennage d'un parc à vélos) ou périodiques (éducation au vélo chaque année avec les 6ème).

OUTILS

Un outil de suivi et d'évaluation informatisé est à votre disposition sur simple demande auprès des animateurs du réseau

Evaluer pour pérenniser

Le suivi et l'évaluation des actions sont à anticiper dès le diagnostic. La mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation permettra de connaître les effets des actions ainsi que la progression réalisée en direction des objectifs définis en amont. La mesure de ces effets implique un **recensement régulier de données** afin de les comparer avec la situation d'origine (taux de participation aux actions, taux d'utilisation des différents modes de déplacements, etc.).

Des fiches par action précisent :

- **le porteur et les partenaires**,
- **le public ciblé** (nature et effectif),
- **le résultat attendu**,
- **la programmation** : le calendrier de réalisation, le budget, les moyens humains,
- **les indicateurs** de suivi et d'évaluation.

CONSEILS

Dans la perspective de pérenniser la démarche, il est préconisé d'intégrer le plan à la vie de l'établissement, en particulier :

- dans les programmes pédagogiques
- dans les conseils de classe, par l'implication directe des jeunes
- aux moments opportuns de la vie scolaire (inscriptions, fin d'année, voyages scolaires, réfectoire et internat, etc.)
- par le biais d'une communication adaptée en direction des jeunes et de leur entourage
- dans des événements festifs (soirée collégienne, événement sportif, fête du collège, etc.)

Cette démarche d'observation et d'amélioration continue permet non seulement de **mesurer l'impact des différentes mesures engagées** mais également de **détecter la nécessité d'éventuels ajustements, indispensables à la pérennisation de la démarche.**

Quelques exemples d'actions :

- des animations pédagogiques (apprentissage et entretien du vélo, utilisation des transports collectifs...), la participation aux événements nationaux et internationaux concernant la mobilité durable (semaine du développement durable, semaine de la mobilité...),
- la réalisation d'aménagements (passages piétons, pistes cyclables, zone 30...),
- l'installation d'équipements (parking vélo, arrêts de bus supplémentaires...),
- la mise en place de systèmes de gestion des déplacements (covoiturage, groupe cycliste...),
- l'édition de documents d'information (guide d'accessibilité au collège avec carte d'itinéraires cyclables préconisés...).



Le plan d'actions peut prévoir une requalification de la voirie aux abords immédiats du collège (placette, voie piétonne...) imposant le retrait d'une aire de dépose-minute existante.

Photographe : Mobility+



Le plan d'actions peut porter sur la création ou l'extension d'un parc à vélos. Ici, exemple du parc à vélos abrité du collège Pierre Mendès-France, Orléans (45)

Photographe : Mobility+

Intégrer l'éco-mobilité dans le programme pédagogique

Mobiliser les enseignants

Les enseignants sont les principaux relais de sensibilisation auprès des enfants. Il est donc essentiel qu'ils soient impliqués et mobilisés dès la phase de préparation du plan afin qu'ils puissent intégrer des actions dans le programme scolaire, déjà dense.

S'appuyer sur les programmes existants

Le plan de déplacements peut s'appuyer sur des initiatives déjà mise en place dans le système éducatif français.

Par exemple, le continuum éducatif instauré depuis 2002 (attestations et brevet de sécurité routière) devrait permettre d'améliorer et d'accélérer l'apprentissage des enfants et des jeunes à une mobilité autonome, sûre et multimodale (à pied, à vélo, en voiture, en transports collectifs). Le thème de la mobilité est aussi abordé au collège dans le cadre de plusieurs **programmes spécifiques** :

- **Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)**

Cette attestation comprend deux niveaux, dont les examens ont lieu en 5ème et 3ème. Les thèmes de cette attestation sont élaborés par le groupe de travail interministériel pour l'ASSR et s'intègrent dans le programme officiel des disciplines au collège. Par exemple, les déplacements en ville, à pied et à vélo, sont abordés dans des matières comme l'éducation civique.

- **Éducation au développement durable (EDD)**

L'éducation au développement durable (EDD) fait partie intégrante, depuis la rentrée 2004, de la formation initiale des élèves, tout au long de leur scolarité, de la maternelle au lycée.

Au collège, les thèmes de l'EDD sont traditionnellement abordés en sciences de la vie et de la terre, histoire-géographie et éducation civique. Ils peuvent cependant s'intégrer de manière transversale dans chacune des autres matières : mathématiques, français, arts plastiques, sport, etc.

Le programme pédagogique des collèges peut servir de base pour la mise en place d'actions dans le cadre d'un Plan de déplacements. Dans le cadre d'actions spécifiques, les enseignants peuvent adapter leurs cours pour sensibiliser les collégiens aux questions de la mobilité et à la fois respecter le programme annuel.



Exemple d'action de sensibilisation au port du casque à vélo, par voie d'affichage dans le hall d'un collège en Picardie

Photographe : Mobility+

Les sujets concernant la mobilité sont par exemple : le changement climatique, l'énergie, la consommation d'énergie, le pétrole, les différents modes de propulsion.

- **Thèmes de convergence**

Il s'agit de thèmes transversaux à aborder dans les différentes disciplines du collège (énergie, environnement et développement durable, santé, sécurité...) applicables à compter de la rentrée de l'année scolaire 2006-2007 en classe de cinquième et de la rentrée 2007-2008 en classe de quatrième.

La mobilité et les déplacements se retrouvent dans les thèmes de l'énergie, environnement et développement durable, par exemple : se déplacer en milieu urbain aménagé.

Les heures de vie de classe sont des espaces de travail et d'expression des collégiens sur des thèmes variés qu'ils définissent avec leurs enseignants. Ils peuvent servir de cadre à une réflexion ou une action du plan de déplacements (réalisation du diagnostic, mise en place d'un système de covoiturage, etc.).

LE RÉSEAU PARTENAIRES POUR L'ECO-MOBILITÉ DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ EST CO-ANIMÉ PAR :

ARENE

Agence régionale de l'environnement
et des nouvelles énergies
Ile-de-France

Céline MEUNIER

Chargée de mission mobilité durable
@ : c.meunier@areneidf.org

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie
Délégation régionale Ile-de-France

Jean-Yves MARIE-ROSE

Secteur transport déplacements
@ : jean-yves.marie-rose @ademe.fr